

Quotas de musique vocale francophone à la radio commerciale : le secteur de la musique a bon espoir de voir le processus public être relancé bientôt par le CRTC

Montréal, le 26 septembre 2017 - La pertinence et l'efficacité des quotas de musique vocale francophone sur les ondes des radios commerciales ont été l'objet de discussions animées dans plusieurs médias québécois au cours des dernières semaines. Un regroupement d'organisations du secteur québécois de la musique, nommément l'ADISQ, l'APEM, Artisti, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, le RAM, la SOCAN, la SODRAC, la SOPROQ, la SPACQ et l'UDA, considèrent qu'un débat de fond doit avoir lieu dans un proche avenir.

Une réflexion sur ce sujet d'importance a été entamée il y a deux ans par le CRTC. Pour des raisons échappant au contrôle de l'organisme réglementaire, le processus est suspendu depuis. L'arrivée en poste au CRTC d'un nouveau président et premier dirigeant, Ian Scott, ainsi que d'une nouvelle vice-présidente en radiodiffusion, Caroline J. Simard, donne espoir au secteur de la musique de voir ce processus être diligemment relancé.

Les règles entourant la diffusion de pièces musicales visent à assurer la présence de la chanson francophone dans la programmation musicale des stations de radio francophones. Rappelons que la radio demeure la source préférée de découverte et d'écoute musicale des Québécois. Les faits sont là : une présence sur les ondes des radios commerciales contribue fortement à la popularité d'une chanson sur toutes les plateformes.

Le secteur de la musique participe toujours aux processus publics portant sur ces questions en raison de l'importance pour les créateurs d'ici de bénéficier d'un système canadien de radiodiffusion doté d'outils réglementaires performants, qui permettent aux Canadiens de découvrir les artistes locaux.

Rappelons qu'en 2015, un regroupement ad hoc rassemblant les titulaires de radios commerciales canadiennes francophones avait présenté une intervention dans laquelle il demandait que les quotas de musique vocale francophone sur les ondes des radios commerciales francophones subissent une diminution radicale, soit qu'ils passent de 65 % à 35 % sur l'ensemble de la semaine de radiodiffusion. Cette proposition, si elle était retenue par le CRTC, serait dévastatrice pour tous les artisans de la chanson d'ici.

La découvrabilité des contenus locaux sur toutes les plateformes, incluant les numériques, préoccupe grandement le milieu québécois de la musique. En conséquence, il paraît important de rappeler que le CRTC a le pouvoir de se pencher sur cette question.

Depuis 1999, en vertu d'une ordonnance d'exemption de plus en plus difficile à justifier, l'organisme évite de réglementer les contenus diffusés sur Internet. L'impasse sur cette question ne peut plus continuer de se faire. Par conséquent,

le secteur québécois de la musique espère que, rapidement, le CRTC acceptera de se pencher sur la pertinence de maintenir cette exemption.

-30-

SOURCES : ADISQ, APEM, Artisti, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, RAM, SOCAN, SODRAC, SOPROQ, SPACQ, UDA
RENSEIGNEMENTS : **Roy & Turner Communications**
Elisabeth Roy
C. 514.238-1965 | B. 514.844-9678 #205 | eroy@roy-turner.com

